

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2014 À 20 H  
À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE BROSSARD**

---

- 1 ORDRE DU JOUR**
  - 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3 PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - 26 AOÛT ET 8 SEPTEMBRE 2014 - APPROBATION**
- 4 COMMUNICATIONS**
  - 4.1 PLAN D'ACTION 2014-2017 - PLANIFICATION STRATÉGIQUE - ADOPTION**
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
  - 5.1 RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE ET DES SENTIERS - CONTRAT - SP-14-775/TP-14-58-VO - OCTROI DE CONTRAT**
- 6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 6.1 PLAN D'ACTION ET D'INTERVENTION PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2013**
  - 6.2 JOURNÉES DE LA CULTURE - 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2014 - PROCLAMATION**
  - 6.3 MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS - RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION ET DE RECONNAISSANCE ET PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**
- 7 BIBLIOTHÈQUE**
- 8 FINANCES**
  - 8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 21 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2014**
  - 8.2 TRANSFERT ENTRE LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL ET LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BROSSARD - ENTENTE**
- 9 RESSOURCES HUMAINES**
  - 9.1 EMPLOYÉS RÉGULIERS ET CONTRACTUELS CADRES - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**
  - 9.2 ORGANIGRAMME - DIRECTION DE L'URBANISME - HARMONISATION DES TITRES ET TÂCHES DES INSPECTEURS - MODIFICATION**

- 9.3 ORGANIGRAMME - DIRECTION DU GÉNIE - MODIFICATION - CRÉATION DE POSTE - CHEF DE DIVISION BÂTIMENT
- 10 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- 11 SERVICES JURIDIQUES
- 11.1 VENTE - LOT 5 344 946 - PARTIE DU DÉPÔT DE NEIGES USÉES - BOULEVARDS MATTE ET DU QUARTIER - RÉSOLUTION 130513-204 - MODIFICATION
- 11.2 RÈGLEMENT REG-305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER, DANS LA ZONE M01C, LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'AFFICHAGE - AVIS DE MOTION
- 11.3 RÈGLEMENT REG-305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER, DANS LA ZONE M01C, LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'AFFICHAGE - ADOPTION DE PROJET
- 11.4 RÈGLEMENT REG-306 SUR UN EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT D'UNE SUBVENTION DE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES - AVIS DE MOTION
- 12 URBANISME
- 12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAL - RÉUNIONS DES 20 ET 25 AOÛT 2014
- 12.2 PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MILIEUX NATURELS, PHASE 1 - ADOPTION
- 12.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5340, CROISSANT BEAUMANOIR - LOT 2 030 780 - ZONE B26H
- 12.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7750, RUE DE LAUSANNE - ZONE L08H - LOT 4 431 721
- 12.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8025, BOULEVARD DU QUARTIER - ZONE L03C - LOTS 4 648 830 À 4 648 834, 4 648 839 ET 4 648 840
- 12.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5997-5999, RUE ALINE - ZONE A26H - LOT 2 028 713
- 13 GÉNIE
- 13.1 TRAVAUX DE RÉFECTION - AMÉNAGEMENT DES PARCS PRINCE PHILIP ET RADISSON (PHASE 1) – CONTRAT SP-14-772 – OCTROI DE CONTRAT
- 13.2 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES PISTES CYCLABLES DE TISSERAND À RADISSON ET DU RUISSEAU DAIGNEAULT - CONTRAT SP-14-771 - OCTROI DE CONTRAT
- 13.3 DÉPLACEMENT DES LIGNES AÉRIENNES SUR LE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE – AUTORISATION
- 14 APPUIS - SUBVENTIONS - PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES
- 14.1 SUBVENTION
- 14.2 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL - 15E CONFÉRENCE ANNUELLE - PARTICIPATION
- 14.3 RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - CADRE DE GOUVERNANCE

**15 DÉPÔT – DOCUMENTS**

**15.1 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGULIERS, TEMPORAIRES ET SAISONNIERS -  
EMBAUCHE ET MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE - DÉPÔT**

**15.2 LISTE DES COMPTES À PAYER – DU 21 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2014 - DÉPÔT**

**16 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014 -  
ORIENTATIONS**

**16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE**

**17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

---

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 16 septembre 2014, sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1642 suivantes :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse :</b> 5340, cr. Beaumanoir <b>Lot :</b> Lots 2 030 780 <b>Zone :</b> B26H <b>Dossier :</b> 610-L-14-023	– Régulariser l'espace libre latéral droit de la véranda à 1,40 m au lieu de 1,50 m avec des ouvertures et l'espace libre arrière à 5,40m au lieu de 5,50 m - Régulariser l'espace libre arrière d'un balcon à 5,30 m au lieu du 5,50 m exigé
<b>Adresse :</b> 7750, rue Lausanne <b>Lot :</b> 4 431 721 <b>Zone :</b> L08H <b>Dossier :</b> 610-L-14-24	– Régulariser l'espace libre arrière d'une véranda à 5,90 mètres au lieu du 6 mètres prescrit
<b>Adresse :</b> 8025, boul. du Quartier <b>Lot :</b> 4 648 830 à 4 648 834 et 4 648 839 et 4 648 840 <b>Zone :</b> L03C <b>Dossier :</b> 610-L-14-25	– Autoriser une enseigne menu d'une superficie de 4 m <sup>2</sup> au lieu du 3 m <sup>2</sup> prescrit
<b>Adresse :</b> 5997-5999, rue Aline <b>Lot :</b> 2 028 713 <b>Zone :</b> A26H <b>Dossier :</b> 610-L-14-26	– Autoriser une superficie de lot de 395 m <sup>2</sup> au lieu du 400 m <sup>2</sup> prescrit pour une habitation bifamiliale isolée

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 20 août 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 16 septembre 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

---

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5340, CR. BEAUMANOIR – LOT 2 030 780 – ZONE B26H - RÉGULARISER L'ESPACE LIBRE LATÉRAL DROIT DE LA VÉRANDA À 1,40 MÈTRE AU LIEU DE 1,50 MÈTRE ET L'ESPACE LIBRE ARRIÈRE DE LA VÉRANDA À 5,40 MÈTRES AU LIEU DE 5,50 MÈTRES AINSI QUE L'ESPACE LIBRE ARRIÈRE D'UN BALCON À 5,30 MÈTRES AU LIEU DE 5,50 MÈTRES TELS QUE PRESCRITS**

### **MISE EN SITUATION :**

La véranda a été construite en 2013 dans l'espace libre arrière. Lors de la préparation du certificat de localisation, en 2014, la non-conformité a été identifiée. Afin de procéder éventuellement à la vente de sa propriété, le requérant souhaite régulariser la situation.

**PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :**



**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 7750, RUE LAUSANNE – LOT : 4 431 721 – ZONE L08H – RÉGULARISER L'ESPACE LIBRE ARRIÈRE D'UNE VÉRANDA À 5,90 MÈTRES AU LIEU DE 6 MÈTRES TEL QUE PRESCRIT**

**MISE EN SITUATION :**

Le 7750, rue de Lausanne, où est située une habitation unifamiliale isolée, a fait l'objet d'un permis de construction en 2010. La véranda identifiée au plan d'implantation, préparé en 2010, était située à 6,14 mètres de la limite arrière de la propriété. La non-conformité a été identifiée lors de la réalisation du certificat de localisation, en 2012 : l'empiètement de la véranda dans l'espace libre arrière minimal prescrit.

Afin de régulariser cette situation, le requérant a déposé une demande de dérogation mineure.

**PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :**

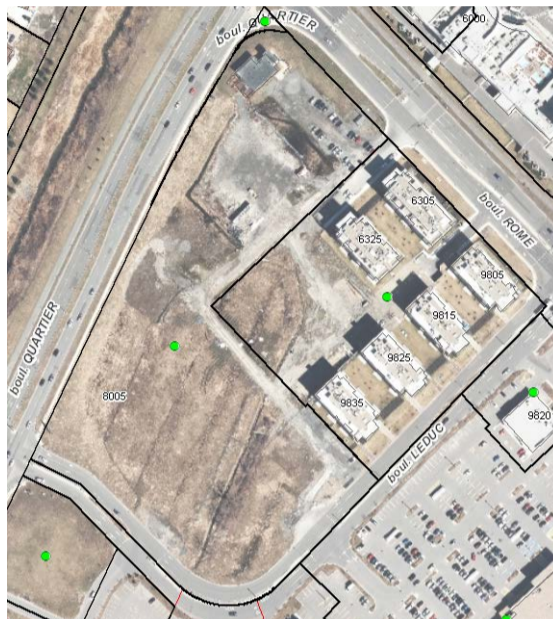


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 8025, BOUL. DU QUARTIER – LOT : 4 648 830 À 4 648 834 ET 4 648 839 ET 4 648 840 ACTUEL ; 5 521 939 PROJETÉ – ZONE L03C – AUTORISER UNE ENSEIGNE MENU D'UNE SUPERFICIE DE 4 MÈTRES CARRÉS AU LIEU DE 3 MÈTRES CARRÉS TEL QUE PRESCRIT – RESTAURANT MCDONALDS**

**MISE EN SITUATION :**

Une première proposition d'affichage non conforme au règlement de zonage avait d'abord été déposée le mois dernier. Quatre enseignes menus étaient proposées, alors que le règlement en autorise deux. Le requérant a donc modifié ses plans en proposant une seule enseigne menu de 4 m<sup>2</sup> au lieu du 3 m<sup>2</sup> autorisé.

**PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :**



Avril 2013

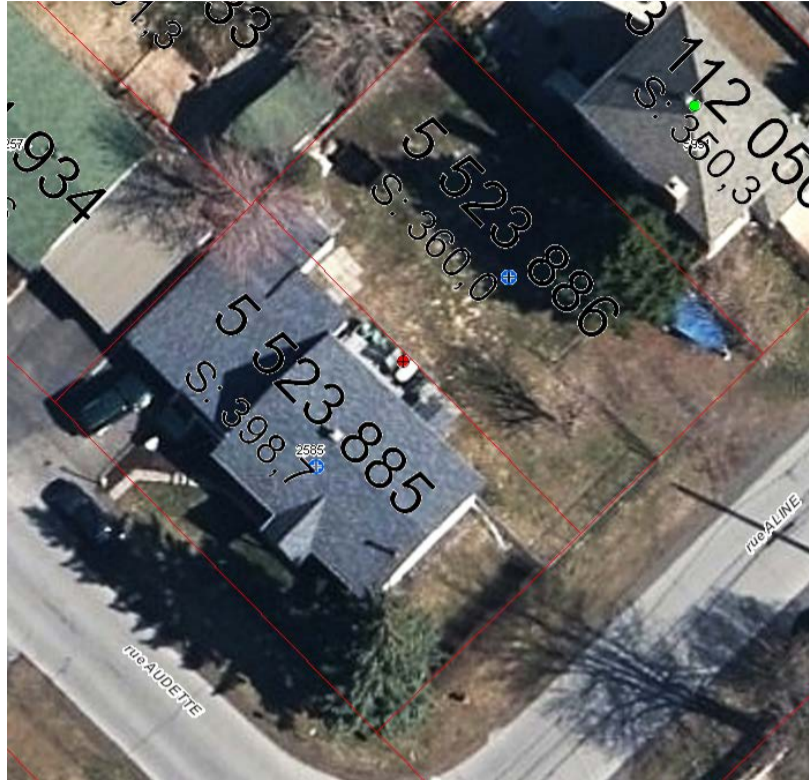
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 5997-5999, RUE ALINE – LOT : 5 523 885 (PROJETÉ) – ZONE A26H – AUTORISER UNE SUPERFICIE DE LOT DE 395 MÈTRES CARRÉS AU LIEU DE 400 MÈTRES CARRÉS POUR UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE**

**MISE EN SITUATION :**

Le propriétaire actuel a acheté la propriété sise au 2585, rue Audette, afin de subdiviser le lot en deux. Les lots proposés auront front sur la rue Aline.

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 5 523 885 (projeté) afin d'autoriser une superficie de lot de 395 mètres carrés au lieu de 400 mètres carrés tel que prescrit pour une habitation bifamiliale isolée.

**PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :**



Avril 2013

**Décision du conseil :**

Le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance du 16 septembre 2014.